

La représentation des femmes en politique dans l'Espagne d'aujourd'hui

Alicia Fernández García

► **To cite this version:**

Alicia Fernández García. La représentation des femmes en politique dans l'Espagne d'aujourd'hui. Nouveaux Imaginaires du Féminin, Sep 2017, Nice, France. Nouveaux Imaginaires, 2017. <halshs-01665589>

HAL Id: halshs-01665589

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01665589>

Submitted on 16 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

La représentation des femmes en politique dans l'Espagne d'aujourd'hui

Alicia Fernández García, ATER en espagnol, Université Paris Est Marne La Vallée,

alis_carras@hotmail.com

Résumé : Partant du principe qu'un déficit de femmes en politique est un déficit démocratique, cet article s'intéresse à l'évolution de la représentation des Espagnoles dans l'espace politique ainsi qu'à leur visibilité dans les institutions depuis l'entrée en vigueur de la Loi pour l'Égalité effective de 2007. À partir d'une recherche empirique, il propose une étude comparative de la représentation des femmes au sein de 9 partis de 2008 à 2016, dans leur accès aux postes exécutifs, sur les listes des partis, au gouvernement, au Sénat et au Congrès des députés. Il donne une vision très précise de l'évolution de la représentation des femmes en politique dans l'Espagne d'aujourd'hui.

Mots-clés : Représentation politique, démocratie paritaire, quotas, partis politiques.

Cette contribution s'intéresse à la participation des femmes à la vie politique espagnole depuis la mise en place en 2007, sous le gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero (2000-2008), de la Loi pour l'Égalité effective des femmes et des hommes, jusqu'à nos jours. Il s'agira de dresser un panorama complet de la représentation des femmes au sein de neuf partis (PP, PSOE, IU, Podemos, Ciudadanos, PNV, CiU, ERC et CC), ainsi que de leur présence dans le gouvernement et dans les institutions¹. Dans une perspective historique comparative et en m'appuyant sur des données chiffrées, cette radiographie de la présence des femmes dans l'espace politique espagnol permettra de calibrer l'effet réel des mesures légales en faveur de la démocratie paritaire.

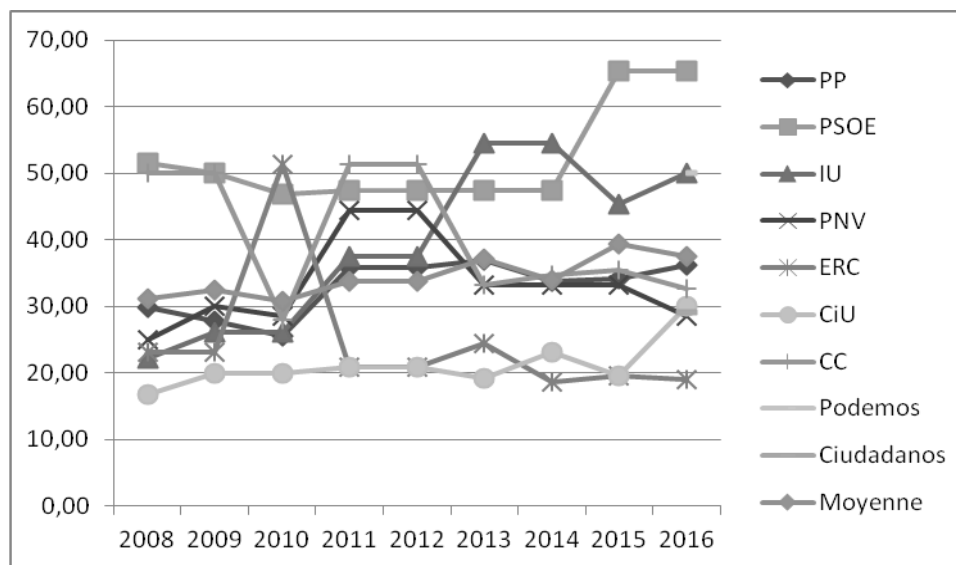
¹ Deux à droite : Parti populaire (PP) et Ciudadanos ; et trois à gauche : Podemos, Gauche unie (IU) et le Parti socialiste (PSOE). Quatre nationalistes dont deux partis catalans : Convergència i Unió (CiU) désormais appelé PdeCat, et Esquerra republicana de Catalunya (ERC) ; de même que le Parti nationaliste basque (PNV) et Coalition Canaries (CC).

1. La représentation politique des femmes dans les différents partis

1.1. La présence des femmes dans les postes exécutifs des partis politiques

Depuis l'application de la loi de 2007, la participation des femmes dans les organes exécutifs du PP est toujours inférieure à leur représentation militante : en 2008, tandis que le parti comptait 35,3% de militantes, seulement 29,9% des femmes avaient un poste au sein du parti (Verge 2005 : 165-170). En 2010, leur participation dans l'exécutif perdit 4 points (25,6%). En 2011, année où le PSOE convoqua des élections anticipées, le PP se présenta comme le véritable parti d'opposition face à un bilan socialiste miné par la crise de 2008 et misa sur un certain renouveau, notamment en matière d'égalité. Ainsi, sans pour autant respecter le principe d'égalité voulu par la loi, le graphique 1 montre comment le PP a accru le pourcentage de femmes : en 2011, 35,8% d'entre elles avaient un poste au sein du parti, une augmentation de 10 points par rapport à 2010. Un pourcentage qui se maintient stable, en atteignant son maximum en 2013 et en 2016 avec 36,9% et 36,3% des postes détenus par des femmes.

Concernant le PSOE, les données issues du graphique ci-dessous dévoilent comment après avoir instauré en 2008 une véritable parité dans son appareil exécutif (50/50), le pourcentage de femmes est en déclin depuis l'année 2010 (51,6%) pour s'établir à 47% entre 2011 et 2014. Cette baisse montre comment en temps de crise politique, les femmes ont tendance à jouer le rôle de variables d'ajustement. Ce n'est qu'en 2015, dans un contexte politique marqué par l'usure du PP suite aux politiques d'austérité et à la corruption, que la présence de femmes dans les fonctions exécutives du PSOE augmente considérablement jusqu'à y devenir majoritaires : en 2015 et 2016 elles occupaient 65,4% des postes du parti. La représentation des femmes dans les partis politiques semble donc circonstancielle : elles sont plus nombreuses dans un contexte de renouvellement, mais aussi les premières victimes en cas d'échec électoral.



Graphique 1. Participation des femmes aux fonctions exécutives des partis, 2008-2016 (%)

Source : Élaboration propre à partir des rapports « Mujeres y hombres en política », Instituto de la mujer, 2008-2016.

La représentation des femmes au sein d'IU mérite une attention particulière car depuis 2008, la proportion de femmes dans son bureau exécutif a doublé en instaurant la parité dans ses primaires (*20 minutos*, 2016). En effet, si en 2008 elles représentaient 22,5% des postes, en 2016 le pourcentage est de 50%. Podemos, dirigé par Pablo Iglesias, s'est engagé à assurer une égalité réelle dans la représentation politique : lors de la campagne électorale de 2015, sur les onze personnes à la tête de ce parti, cinq étaient des femmes. Dans son nouveau bureau exécutif formé en février 2017, les femmes sont même devenues majoritaires : elles sont huit sur les quinze membres (*Público*, 2017). Pour ce qui est de Ciudadanos, lors des législatives de 2016, seulement 29,2% des postes de son bureau exécutif étaient dirigés par des femmes. Ce pourcentage a légèrement augmenté en 2017 lorsque son dirigeant, Albert Rivera, présenta sa nouvelle équipe composée de 37 membres dont 12 femmes, à savoir 32% du total.

Le non-respect de la parité demeure également une constante dans les partis nationalistes catalans, où la présence féminine est toujours minoritaire : mise à part l'année 2010 où 51% des postes du bureau exécutif d'ERC étaient dirigés par une femme depuis 2008, la moyenne de femmes est de 20%. Le parti CiU présente la même moyenne, sauf en 2016, lorsque dans un contexte de réforme du parti suite à l'une des pires crises de son histoire, la nouvelle formation d'Artur Mas, appelée désormais PDeCAT (Parti démocrate européen-catalan), a réservé 30% des postes de son exécutif

aux femmes, un pourcentage historique. Par ailleurs, la représentation des femmes au sein du PNV a connu une augmentation considérable depuis l'année 2008 où elles occupaient à peine 25% des postes. Toutefois, malgré une tendance à la hausse, le taux de femmes au sein de ce parti est en constante fluctuation, ce qui exprime le caractère ponctuel de ses politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes. Concernant le parti nationaliste Coalition Canaries où la parité avait été exemplaire après l'application de la loi de 2007, ce pourcentage chute presque de moitié en 2010 (27,9%) pour remonter en 2011 et 2012, des années où la parité est de retour dans son bureau exécutif. Depuis 2013, le pourcentage de femmes y est d'environ 32%, un pourcentage similaire à celui du PNV, qui montre comment la parité est rarement réelle au sein de ces formations, prenant la forme de promesses de campagne plus que d'un vrai engagement politique.

Malgré l'application de la Loi en faveur de l'égalité en 2007, seuls les trois partis de gauche (IU, PSOE et Podemos) sur les neuf ici étudiés, respectent la parité au sein de leur bureau exécutif. Le reste des partis nationalistes et de droite incarnent encore la résistance des hommes à respecter l'égalité dans l'accès aux postes de responsabilité au sein des partis.

1.2. La représentation politique des femmes sur les listes des partis

Le 15 mars 2007, le Congrès des députés approuva la Loi d'égalité dont la finalité était de « rendre justice aux femmes », selon les propos de l'ancien chef de l'État (Lombardo et Bustelo 2009 : 118-120). Si la plupart des forces politiques votèrent en faveur de cette nouvelle norme législative, le PP décida de s'abstenir (*El País*, 2007). La parité sur les listes électorales apparut comme l'une des premières conséquences de cette Loi car les partis politiques furent désormais obligés de composer des candidatures avec 40% de femmes, par tranches de 5 postes sauf dans les municipalités de moins de 5 000 habitants (Uribe Otalora, 2013 : 162). Cette obligation de représentation paritaire fut l'un des points le plus critiqué par le PP pour qui cette mesure portait atteinte à la liberté des partis de choisir leurs candidats. Malgré ces critiques, lors des législatives de 2008, l'ensemble des partis respectèrent la loi en présentant des listes plus égalitaires d'après le quota fixé (60/40).

Deux partis nationalistes, CC et le PNV, élargirent même ce quota paritaire présentant des listes avec plus de 50% de femmes. Une attitude surprenante pour ces

deux partis dont la présence de femmes au sein de leur bureau exécutif est très minoritaire (voir graphique 1). Pour ce qui est du PNV, depuis 2008, le nombre de ses candidates est toujours supérieur au pourcentage de femmes qui accèdent à des responsabilités : 25,1% des femmes siégeaient dans le bureau exécutif de ce parti contre 61,1% de candidates en 2008, 44,4% contre 50% en 2011, 33,3% contre 44,4% en 2015 et 28,6% contre 55,5% en 2016. Au sein de Coalition Canaries, le pourcentage de femmes accédant à des responsabilités était paradoxalement supérieur aux candidates en 2008 et 2011 : ainsi, 50% contre 46,6% en 2008 et 51,4% contre 46,6% en 2011. Toutefois, au cours des dernières années, la tendance s'est inversée : 35,4% de femmes au sein de son bureau exécutif contre 46,6% de candidates en 2015 et 32,6% contre 46,6% en 2016.

La parité sur les listes des partis se consolida en 2011, mais la représentation des femmes dans les institutions durant les deux dernières législatures (2008-2011 et 2011-2015) montre les limites de la loi. En effet, au Congrès des députés, les hommes occupaient deux tiers des sièges, contre 36% puis 36,5% de femmes. Au Sénat, leur pourcentage était de 32,8% et 35,8%. On en conclut que l'ordre des candidats s'avère central pour garantir une représentation paritaire dans les institutions : les postes éligibles et notamment les têtes de listes sont souvent occupées par des hommes, tandis que les femmes sont placées au milieu de la liste, voire même à la fin, ce qui réduit ainsi considérablement leur possibilité d'être élues. Pour faire face à cette discrimination implicite, le PSOE proposa en 2013 une modification de la Loi électorale afin de rendre obligatoire les listes « *cremalleras* » (*El País*, 2013). L'objectif était de parvenir à une égalité réelle des sexes (50/50) à travers une alternance consécutive d'hommes et de femmes sur les listes.

	2008	2011	2015	2016	Total candidats
PP	158	161	163	163	350
	45,1%	46%	46,6%	47%	
PSOE	164	169	175	175	350
	46,8%	48,2%	50%	50%	
IU	159	165	176		350
	48%	46,1%	50,3%		
Podemos			181		350
			51,7%		
Ciudadanos	163		156	163	350
	46,5%		44,6%	46,5%	
PNV	11	9	8	10	18
	61,1%	50%	44,4%	55,5%	
CC	7	7	7	7	15
	46,6%	46,6%	46,6%	46,6%	
ERC	25	21	22	22	47
	53,1%	44,6%	46,6%	46,8%	
CiU	22	22	21		47
	46,8%	46,8%	44,6%		
Unidos-Podemos				181	350
				51,7%	

Tableau 2. Femmes sur les listes des partis lors des élections législatives, 2008-2016

Source : Élaboration propre à partir des candidatures publiées dans le BOE (bulletin officiel de l'État) : n° 32, du 6/2/2008 ; n° 252 du 19/10/2011 ; n° 276 du 18/11/2015 et n° 126 du 25/5/2016.

D'après le tableau 2, parmi les grands partis nationaux, c'est la gauche qui présente le plus de femmes sur ses listes : en 2015, Podemos était en tête du classement avec 181 femmes sur 350 candidats. Il fut suivi du PSOE (176) et de la formation IU (175). Avec 158 femmes lors des élections de 2008, le PP a timidement augmenté leur présence sur ses listes électorales : en 2015 et 2016, elles étaient 163, deux de plus que lors des élections de 2011. Toutefois, depuis les municipales de 2011, ce parti a adopté une nouvelle stratégie marketing en matière de représentation des femmes, qui consiste à placer en tête de liste des candidates très connues des Espagnols. Ainsi, Esperanza Aguirre, Rita Barberá, María Dolores de Cospedal ou Cristina Cifuentes gouvernent des grandes villes ou communautés telles que Madrid ou Valencia.

Enfin, mis à part un dépassement du quota 40/60 sur les listes de 2008 d'ERC (53,1% de femmes), ce parti, de même que Ciudadanos, CC et CiU présente des listes avec un pourcentage de femmes qui respecte scrupuleusement la parité établie par la Loi

de 2007. Toutefois, ce pourcentage n'a cessé de chuter au cours des législatives de 2008, 2011 et 2015. C'est le cas au sein de Ciudadanos, où les femmes représentaient 46,5% des candidats en 2008, puis, 2 points de moins en 2015 (44,6%). La même diminution apparaît chez les partis nationalistes catalans : le pourcentage de femmes a perdu 7 points entre 2008 (53,1%) et 2015 (46,6%) chez ERC, et 2 points sur les listes de CiU (46,8% en 2008 contre et 44,6% en 2015).

Face à la tenue de nouvelles élections législatives six mois après celles du 20 décembre 2015, caractérisées par une fragmentation du vote et l'impossibilité de former un gouvernement, les partis politiques espagnols se sont lancés à une reconquête des voix. Les femmes, présentées comme l'électorat le plus incertain, connurent une augmentation considérable sur les listes de certains partis : c'est le cas du PP, dont le pourcentage de femmes sur les listes gagna presque 2 points entre les élections de 2015 et celles de juin 2016. On trouve la même progression sur les listes de Ciudadanos, où les femmes représentaient 44,6% des candidats en 2015 et 46,5% en 2016. Enfin, le nombre de candidates augmente également sur les listes du PNV de plus de 10 points avec 44,4% en 2015 et 55,5% en 2016. Toutefois, si les partis respectent le quota de parité, il est peu probable que leurs candidates occupent un siège au sein des institutions, étant donné qu'elles sont rares à être placées en tête de liste, voire même sur des postes éligibles.

	PP	PSOE	IU	Podemos	Ciudadanos	PNV	CC	CiU	ERC	Moyenne
2008	28,8	26,9	25		13,4	0	50	25	0	21,1
2011	30,7	36,5	17,3			33	50	25	25	31
2015	35	50	27	37	21	0	50	0	25	27,2
2016	36,5	51,9		38,4 ²	28,8	0	50		25	32,9

Tableau 3. % de femmes têtes de listes par partis lors des législatives (2008-2016)

Source : Élaboration propre à partir des listes publiées dans le BOE : n° 32 du 6/2/2008 ; n° 252 19/10/2011 ; n° 276 du 18/11/2015 et n°126 du 25/5/2016.

Lors des élections de 2008, seulement 21,1% des femmes étaient placées en tête de listes sur les neuf partis politiques étudiés. La parité était seulement assurée sur les listes du parti nationaliste Coalition Canaries (50%), un pourcentage suivi de très loin par les autres partis politiques. Le deuxième parti avec la proportion la plus élevée de

²Ce pourcentage correspond à la coalition Unidos-Podemos née de la candidature commune entre Podemos et IU.

femmes têtes de liste fut le PP avec 28,8%. Pour les socialistes, la gauche d'IU et les nationalistes de CiU, les femmes têtes de liste représentaient à peine un tiers de leurs candidats. Enfin, la présence de femmes était également faible au sein de Ciudadanos, à peine 13% de femmes tandis que les nationalistes du PNV et d'ERC ne placèrent aucune femme à la tête d'une liste. En 2011, la moyenne de la représentation féminine passa de 21,1% à 31%. L'évolution la plus importante apparut au sein des candidatures nationalistes du PNV et d'ERC, qui n'avaient auparavant aucune femme tête de liste et en présentèrent 33% et 25% respectivement lors des élections de 2011. L'augmentation fut également importante au sein du PSOE, elles passèrent de 26,9% à 36,5% tandis que la croissance fut nettement inférieure sur les listes du PP avec une augmentation de 2 points entre 2008 (28,8%) et 2011 (30,7%).

Lors des législatives du 20 décembre 2015, les femmes étaient à la tête d'une liste électorale sur trois et la moyenne (27,2%) fut inférieure à celle de 2011. Les partis qui avaient le moins de femmes en tête de listes étaient le PP (35%) et Ciudadanos (21%) tandis que le PSOE fut le seul parti ayant fait de la parité une réalité aussi bien sur ses listes que sur les postes éligibles (*El País*, 2015). Pour ce qui est du reste des partis nationaux, les femmes furent à la tête de 27% des listes d'IU, de 37% de celles de Podemos et de 21% de celles de Ciudadanos. Des pourcentages qui montrent comment les têtes de liste restent majoritairement masculines. Les élections de juin 2016 ont connu une légère augmentation dans la représentation féminine. Si les trois partis nationalistes ont présenté le même pourcentage de femmes placées en tête des listes qu'en 2015, certaines formations ont fait de ces nouvelles élections une fenêtre d'opportunité pour faire avancer la parité sur les listes. Parmi elles, on mettra en avant le parti Ciudadanos qui passe de 11 à 15 femmes en tête de liste (28,8%).

Toutefois, la comparaison des tableaux 2 et 3 permet de constater comment dans certains partis, les femmes candidates sont nombreuses sur les listes mais beaucoup moins en tête de liste. C'est le cas d'IU mais aussi de Podemos et du PP qui reproduisent cette asymétrie dans la représentation féminine : lors des législatives de 2015, c'est Podemos qui inclut le plus de femmes sur ses listes, à savoir 181 (51,7%), mais seules 19 d'entre elles (37%) sont placées en tête de liste. À son tour, avec 176 femmes sur ses listes (50,3%), IU en plaça à peine 14 d'entre elles (27%) en tête de liste. Enfin, sur les listes du PP de 2015 seulement 18 femmes étaient en tête de liste (35%) sur 163 candidates

(46,6%). Ainsi, en revanche, les femmes ferment le plus souvent les listes des différents partis : lors des législatives de 2015, 54% des candidats qui étaient placés à la dernière position étaient des femmes. Le PP était d'ailleurs à la tête du classement avec 64% de femmes en fin de liste.

2. La représentation politique des femmes dans le gouvernement et dans les institutions

2.1. La représentation des femmes au gouvernement

Une analyse de la représentation des femmes dans le pouvoir exécutif espagnol permet de constater d'emblée qu'il s'agit de l'organe de gouvernement le plus dominé par les hommes. Toutefois, c'est au niveau ministériel que l'on constate la plus grande avancée, car le pays est passé d'une seule ministre en 1982, puis 3 et 5 pour la période 1990-2000 jusqu'à la formation en 2004 d'un gouvernement paritaire sous le leadership de José Luis Rodríguez Zapatero (PSOE).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total³	16	16	16	17	17	15	13	13	13	13	13	13
Femmes ministres	8	8	7	9	9	7	4	4	4	4	4	5
% Femmes	50	50	43,7	52,9	52,9	46,6	30,7	30,7	30,7	30,7	30,7	38,4

Tableau 4. Nombre de ministres et % de femmes dans le gouvernement 2007-2017

Source: Élaboration propre à partir des données issues du site du Gouvernement d'Espagne.

Au gouvernement espagnol, les femmes ont souvent été reléguées à des domaines considérés comme féminins tels que l'éducation, la culture ou le social. La situation change quelque peu avec le mandat de José Luis Rodríguez Zapatero qui lance en 2004 son engagement de « 8/8 » à la recherche d'une parité effective dans son cabinet ministériel. Au cours des années 2006 et 2007, la parité est en effet réelle, car sur les 16 ministres il y avait huit femmes. Mais mise à part la vice-présidence, occupée pour la première fois par une femme (María Teresa Fernández de la Vega), le reste des ministères octroyés aux femmes demeurent des domaines associés aux femmes comme le ministère de l'Éducation, de la Culture, du Logement ou celui de l'Environnement.

Si en 2008, la parité au gouvernement fut brisée avec 7 femmes sur 16 ministres, elles commencèrent néanmoins à occuper des ministères jusqu'alors plus réservés aux

³ Nombre de ministres en exercice au début de l'année.

hommes tels que celui du Développement dirigé par Magdalena Alvarez qui, à partir de ce moment, sera toujours dirigé par une femme, et celui de l'Administration publique, dirigé par Elena Salgado. En 2009, les nominations de Carme Chacón au Ministère de la Défense et d'Elena Salgado à celui de l'Économie ainsi que le renouvellement de María Teresa Fernández de la Vega à la vice-présidence introduisirent une avancée majeure dans une représentation politique plus égalitaire puisqu'il s'agissait de ministères jamais occupés par des femmes. Au cours des années 2009-2010, la présence des femmes dépassa même celle des hommes au gouvernement : elles étaient 9 sur 17 (52,9%). Toutefois, en 2010, au cours d'une année marquée par le chômage (20,3%), la chute du PIB (-3,7% en 2009) et de la croissance économique, le gouvernement socialiste procéda à un renouvellement ministériel qui mit fin à la parité avec sept femmes (46,6%) sur 15 ministres et supprima le Ministère de l'égalité créé en 2008 (*El País*, 20/10/2010).

Les législatives de 2011 donnèrent la victoire au PP, qui composa un gouvernement avec 13 ministres dont quatre femmes (30,7%), une baisse de 16 points par rapport au gouvernement antérieur. Mariano Rajoy utilisa à nouveau sa stratégie de communication politique en nommant peu de femmes mais très connues des Espagnols : deux à des postes stratégiques, c'est le cas de Soraya Sáenz de Santamaría à la Vice-présidence et de Fátima Bañez au ministère de l'Emploi, puis deux autres dans des ministères devenus le domaine réservé des femmes : à savoir, celui du Développement dirigé par Ana Pastor et de la Santé octroyé à Ana Mato. Ce mécanisme varie un peu en 2017, lorsque le parti octroie un ministère de plus à une femme, elles sont désormais cinq au Conseil des ministres (38,4%), dont trois à des ministères stratégiques (Vice-présidence, Défense et Emploi), et deux autres à la tête de ministères traditionnellement réservés aux femmes tels que la Santé ou l'Agriculture.

2.2. La représentation des femmes dans les institutions espagnoles

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la présence de femmes a été plus importante dans les rangs des partis ayant appliqué des quotas à partir de 1989 et s'est accélérée avec la Loi sur l'égalité de 2007. Au Sénat, par exemple, en 1986 avant l'application des quotas par les partis de gauche (Lombardo 2008 : 102-203), le pourcentage de femmes était assez similaire au sein des deux grands partis nationaux (PP et PSOE), à savoir 4,2% et 7,1% respectivement. Toutefois, une fois les quotas

adoptés, la représentation des femmes a été fortement concentrée dans les rangs du PSOE avec des différences notables entre les partis : 8,7% au PP contre 20,7% au PSOE en 1993 et 12,9% contre 21% respectivement en 1996. Pendant la même période, le nombre de sénateurs issus d'IU a été très faible, deux seulement : les sièges deviennent donc très convoités et monopolisés par les hommes.

	1986-1989	1989-1993	1993-1996	1996-2000	2000-2004	2004-2008	2008-2011	2011-2015	2016-
PP	4,2%	7,1%	8,7%	12,9%	30,8%	21,9%	35,2%	37,9%	36,2%
	3/70*	7/98	10/114	17/131	46/149	27/123	44/125	58/153	54/149
PSOE	7,2%	16,1%	20,7%	21%	16,4%	27,5%	30%	28,7%	25,8%
	11/152	23/142	23/111	21/100	11/67	27/98	31/103	19/66	16/62
IU		50%	0%	0%	33,3%				
		2/6***	2/8***	2/10***	3/7				
PNV	0%	0%	0%	0%	28,5%	25%	25%	40%	50%
	0/6	0/6	0/6	0/6	2/7	2/8	1/4	2/5	3/6
CiU	0%	6,6%	0%	0%	0%	16,6%	50%	30,7%	
	0/11	1/15	12	0/11	0/10	1/6	4/8	4/13	
ERC			0%	0%	0%	0%	0%	100%	33,3%
			0/1	1/10***	2/12***	4/16***	3/15***	1/19***	4/12
CC			0%	0%	16,6%	0%		0%	50%
			0/5	1/10***	1/6	0/4		0/1	1/2
Podemos								75%	65%
								3/4	13/20
Ciudadanos								0%	0%
								2/19	3/11
%Total femmes **	5,1	12,9	13,2	14,7	24	23,1	32,8	35,8	36
	13/252	33/255	34/256	38/258	62/258	60/259	86/262	95/265	96/266

Tableau 5. Présence de femmes au Sénat, 1986-2016⁴

* Nombre de sénatrices sur le total de sénateurs du groupe parlementaire ** % total de femmes au Sénat par rapport à l'ensemble des sénateurs dans les différents groupes parlementaires *** Nombre de sénateurs du parti siégeant au sein du groupe parlementaire commun

⁴ Entre 1986 et 1996, IU, ERC et CC sont représentés au sein du Groupe Mixte. Lors des élections de 2000, CC aura un groupe parlementaire propre ; ERC intègre le groupe parlementaire Entesa catalana de progrès et en 2016, il obtint un groupe parlementaire propre. Lors des législatives de 2011 et 2016, Ciudadanos fut représenté au sein du Groupe Mixte. Lors des législatives de 2015, Podemos fut présenté au Sénat au sein du Groupe Mixte et en 2016, Podemos et IU présentèrent un groupe commun appelé Unidos-Podemos.

Lors des élections de l'année 2000 qui redonnèrent la victoire à la droite de José María Aznar (PP), les différences se sont réduites et le pourcentage de femmes sénatrices au sein du PP a doublé dépassant même celui du PSOE. Suite aux élections de mars 2008 et dans un contexte marqué par les réformes sociétales engagées par la campagne de réélection de José Luis Rodríguez Zapatero, les Espagnoles firent une entrée au Sénat, bien plus nombreuse qu'à l'accoutumée : ainsi, si 60 femmes (23,1%) y siégeaient en 2004, elles seront 86 (32,8%) en 2008. Même si la Loi sur la parité de 2007 qui imposa un quota de 40%, n'est toujours pas respectée, le pourcentage progresse lors des élections de 2011 et de 2016 avec 35,8% et 36% de femmes respectivement. Ce tableau montre également comment entre 1986 et 2000, la représentation des femmes nationalistes a été très marginale : aucune femme sénatrice ni pour le PNV, ni pour CC ni pour ERC et seulement une femme au sein de CiU lors de la législature 1989-1993. Mise à part la perte de voix de CiU, les législatives de 2000 et 2004 témoignèrent d'une montée du vote nationaliste qui fut accompagnée d'une augmentation du nombre de leurs sénateurs. Des partis nationalistes qui firent avancer timidement le pourcentage de femmes au Sénat : deux sénatrices sur sept pour le PNV (28,5%) en 2000 puis deux sur huit (25%) en 2004 ; une sur six pour CC (16,6%) en 2000 puis aucune femme en 2004, et une sur six pour CiU seulement en 2004.

La mise en place de la Loi sur l'égalité en 2007 a donc entraîné un alignement de la représentation des femmes dans presque l'ensemble des partis politiques étudiés, dont les pourcentages oscillent lors des législatives de 2008 entre 25% et 50%. Toutefois, c'est la formation catalane ERC qui constitue une exception à la règle car sur ses trois candidats au Sénat il n'y a aucune femme. Les effets immédiats de la Loi s'accrochèrent notamment au sein du PP, dont le pourcentage de femmes augmenta de 14 points par rapport aux législatives de 2004 et au sein des nationalistes de CiU, où les femmes représentaient désormais la moitié de ses sénateurs. En revanche, les retombées de cette Loi sont timides chez le PSOE dont le nombre de sénatrices augmenta d'à peine 3 points, passant de 27,5% en 2004 à 30% en 2008, et chez les nationalistes basques dont le pourcentage de sénatrices fut le même qu'en 2004 (25%). Cela montre donc comment le recours à la loi permet des avancées majeures, mais

n'est pas suffisant en l'absence de mesures coercitives et de sanctions financières ou judiciaires.

Pour ce qui est de la législature 2011-2015, on mettra en avant les progrès effectués par le PNV et par ERC, devenus les formations avec le pourcentage le plus élevé de sénatrices. Toutefois, la grande nouveauté est marquée par la gauche alternative de Podemos qui fit son entrée au Sénat avec un pourcentage de femmes de 75% (3/4). Enfin, les élections de 2016 ont généré une légère augmentation de la représentation de femmes au Sénat où elles sont passées de 32,8% des sièges en 2011 à 36% en 2016. À la tête de la représentation féminine, on trouve le PNV dont la moitié de ses sénateurs sont des femmes, et Podemos, dont le pourcentage de sénatrices est supérieur à celui des sénateurs (65%). À l'opposé, on remarque un déclin de la représentation féminine chez les deux grands partis majoritaires notamment au sein du PSOE dont le pourcentage de femmes recule à nouveau de 3 points. Enfin, Ciudadanos n'a aucune sénatrice, montrant que le nouveau parti a fait l'impasse de la parité.

Pour ce qui est de la représentation des femmes au Congrès, c'est au sein du PSOE que l'on observe le pourcentage de femmes le plus important. Toutefois, une analyse plus en détails montre comment l'effet des quotas paritaires de 1988 sur la représentation parlementaire n'a pas été automatique au sein des socialistes. En effet, lors des élections de 1989 et de 1993, le pourcentage de députées du PP n'était pas si loin de celui observé dans les partis de gauche : 14,1% au PP, 17,1% au PSOE et 11,1% pour IU en 1989, puis 14,8%, 17,6% et 22,2% respectivement en 1993. Toutefois, ce qui différencie les partis appliquant les quotas de ceux qui ne les appliquent pas, c'est la dynamique de croissance : en effet, entre les législatives de 1986 et celles de 1996, la présence des femmes au Congrès avance de 10 points au sein du PSOE et de 22 points au sein d'IU, tandis que le pourcentage de femme diminue au sein du PP et demeure faible voire même inexistant dans les formations nationalistes.

Le PSOE remporte les législatives de 2004 avec un plan de mesures sociétales faisant de l'égalité hommes-femmes un totem de campagne dont les retombées au Congrès furent considérables : en effet, le PSOE mais aussi IU mettent en place la parité adoptée dans leurs statuts (40% de femmes) et cela malgré un résultat électoral décevant pour ce dernier. Ce constat montre que la représentation des femmes dans les institutions dépend fortement de

l'engagement des partis en faveur d'une démocratie paritaire, même s'il est vrai que le système électoral espagnol favorise les grands partis nationaux et les petites provinces, où le vote conservateur est plus enraciné, au détriment des grandes villes qui sont sous-représentées. Pour ce qui est des partis nationalistes, on remarque une baisse considérable entre les législatives de 1996 et 2004 qui est de 10 points chez le PNV, de 15 points chez CiU et de 8 points chez CC. Le parti ERC fit son entrée au Congrès en 2004 avec une seule femme sur ses huit députés.

	1986-1989	1989-1993	1993-1996	1996-2000	2000-2004	2004-2008	2008-2011	2011-2015	2016-
PP	7%	14,1%	14,8%	13,6%	25,1%	28,3%	29,2%	36,7%	40,2%
	6/84	20/141	21/141	21/154	45/179	42/148	45/154	68/185	54/134
PSOE	7%	17,1%	17,6%	27,6%	36,8%	45,6%	43,1%	40%	42,8%
	13/184	30/175	28/159	39/141	46/125	74/162	73/169	44/110	36/84
IU	0%	11,1%	22,2%	33,3%	25%	40%	0%	25%	
	0/7	2/18	4/18	7/21	2/8	2/5	0/1*	2/8**	
PNV	0%	0%	0%	20%	16,6%	14,2%	0%	20%	20%
	0/6	0/5	0/5	1/5	1/6	1/7	0/6	1/5	1/5
CiU		5,5%	5,8%	25%	14,2%	10%	40%	31,2%	
		1/18	1/17	4/16	2/14	1/10	4/10	5/16	
ERC						12,5%	0%	33,3%	33,3%
						1/8	0/3*	1/3**	3/9
CC			0%	0%	28,5%	20%		50%	0
			0/5	0/6	2/7	1/5		1/2***	0/1***
Unidos podemos									49,2%
									33/67
Ciudadanos									25%
									8/32
% Total femmes	6	13,9	15,7	21,2	28,7	35,4	36	36,5	40
	21/350	53/381	55/349	74/348	99/344	124/350	126/350	128/350	140/350

Tableau 6. Représentation des femmes au Congrès des députés, 1986-2016

Source : Élaboration propre à partir des données issues du site du Congrès des députés.

* Suite aux législatives de 2008, les partis IU et ERC furent représentés au Congrès au sein du groupe parlementaire IU-ERC-Iniciativa per Catalunya Les Verts.

** Suite aux législatives de 2011, IU et ERC siégèrent au Congrès au sein du groupe La Izquierda Plural.

*** Suite aux législatives de 2011 et de 2016, le parti CC siégea au Congrès au sein du Groupe Mixte.

Ce tableau montre comment l'impact de la Loi sur l'égalité de 2007 a eu peu d'effet au Congrès puisque, hormis les cas de la formation nationaliste catalane CiU dont la représentation des femmes a augmenté (elles étaient une sur dix en 2004 puis quatre sur dix en 2008), et la droite conservatrice du PP (25,1% en 2004 puis 28,3% en 2008), le pourcentage de femmes diminue dans le reste des partis politiques. Au PNV, le Congrès demeure le monopole des hommes car elles sont absentes sur quatre des neuf législatures (1986-1989 ; 1989-1993 ; 1993-1996 et 2008-2011), leur représentation étant dans le meilleur des cas réduite à un seul siège. Pour ce qui est de la formation ERC, la représentation des femmes au sein de ce groupe parlementaire a toujours été insignifiante : une seule députée en 2004 et 2011 puis aucune en 2008, et trois députées sur 9 en 2016. Enfin, au sein de Coalition Canaries, la présence de femmes au Congrès a souvent été inexistante, comme le montrent les législatives de 1993, 2000 et 2016.

Le PSOE est le seul parti à avoir assuré la parité statutaire (40/60) au Congrès depuis les législatives de 2004. Actuellement, sa proportion de députées est de 42,8% (54/134). Toutefois, il s'est fait désormais dépasser par la nouvelle formation Unidos-Podemos dont le pourcentage de femmes y est de 49,2%. Un chiffre qui traduit la volonté de la gauche espagnole dans la promotion d'une véritable parité. Pour ce qui est des partis de droite, on observe une présence de femmes au sein du PP en constante augmentation depuis 1986 mais à des rythmes variés. En effet, c'est pendant la deuxième législature de José María María Aznar (2000-2004) que l'on observe la plus importante avancée en matière de parité. Le pourcentage de députées augmenta de dix points, passant de 14,2% à 25,1% entre 1996 et 2004. À partir de là, la hausse se maintient mais à un rythme inférieur et cela jusqu'aux élections de 2011 où la victoire du PP fut accompagnée d'une augmentation de presque sept points de la proportion des députées, qui passa de 29,8% en 2011 à 36,2% en 2015.

* * *

Quelle-est donc la place octroyée aux femmes dans la vie politique espagnole ? Cet article s'est intéressé à la représentation politique des Espagnoles des années 2000 jusqu'à nos jours. De ce parcours historique, on constate que, malgré l'application de la Loi en faveur de l'égalité en 2007, seuls trois partis de gauche (IU, PSOE et Podemos) respectent la parité au sein de leur bureau exécutif. Cela nous permet de constater que les organigrammes du reste des partis indépendamment de leur idéologie et de leur

ancrage nationaliste, incarnent encore la résistance des hommes à accepter l'égalité dans l'accès aux positions de pouvoir. Des partis qui respectent scrupuleusement le quota paritaire sur leurs listes électorales mais qui placent souvent les femmes au milieu et en fin des listes. Des listes qui reproduisent donc des asymétries dans la représentation politique et qui mettent en avant les limites des mesures coercitives en faveur de la parité.

De la présence des femmes sur les postes éligibles dépend leur représentation dans les institutions et au gouvernement. La plus grande avancée en matière d'égalité au niveau ministériel fut introduite lors de la première législature de José Luis Rodriguez Zapatero en 2004. À la recherche d'une parité effective, ce leader socialiste nomma huit femmes sur les 16 ministres et créa le Ministère de l'égalité. Toutefois, les femmes ont souvent été reléguées à des ministères considérés comme plus féminins comme l'éducation ou la santé. Actuellement, sous le leadership conservateur de Mariano Rajoy, la place de la femme au gouvernement semble suivre une stratégie de communication très rôdée qui consiste à placer peu de femmes, mais très connues des Espagnoles, dont une minorité à des postes stratégiques puis les autres à la tête de ministères considérés comme plus féminins.

Enfin, au niveau des institutions telles que le Sénat et le Congrès, le fossé de l'inégalité entre hommes et femmes s'accroît et la parité a dû mal à s'imposer. Au Sénat, les femmes du PP sont devenues de plus en plus majoritaires et le pourcentage de sénatrices au sein du PNV ne cesse d'augmenter depuis les législatives de 2000. Toutefois, à la tête de la représentation féminine, on trouve le parti Podemos : avec 75% et 65% de femmes sénatrices en 2015 et en 2016. En revanche, le déclin de la représentation féminine au Sénat est constant au sein du PSOE même s'il a été le pionnier de l'égalité. Au Congrès, on remarque une tendance à la hausse dans la représentation féminine qui touche l'ensemble des partis. La parité statutaire (40/60) est atteinte au sein des trois grands partis nationaux (PP, PSOE et Podemos), même si le pourcentage est plus élevé dans les partis de gauche. En revanche, les formations nationalistes ainsi que le parti de centre-droit Ciudadanos présentent au Congrès un déficit démocratique en matière d'égalité hommes-femmes.

Bibliographie

- Informes « Mujeres y hombre en política », Instituto de la Mujer, période 2008-2016, [<http://www.inmujer.gob.es/MujerCifras/Home.htm>] (page consulté le 10 juillet 2017).
- Informes del BOE n° 32, 6/2/ 2008 ; n° 252 du 19/10/2011 ; n° 276 du 18/11/2015 et n° 126 du 25/5/2016.
- Informes del Gobierno de España, « Gobiernos desde la Legislatura constituyente hasta la actualidad », [<http://www.lamoncloa.gob.es/gobierno/gobiernosporlegislaturas/Paginas/index.aspx>] (page consulté le 20 juillet 2017).
- « Podemos pacta una Ejecutiva con Montero, Errejón, Urbán y mayoría de mujeres », *Público*, 18 février 2017.
- « Alberto Garzón es elegido nuevo coordinador de IU por 63 votos a favor y ninguno en contra », *20 minutos*, 5 juin 2016.
- « Las mujeres encabezan una de cada tres listas del 20-D », *El País*, 26 novembre 2015.
- « El PSOE propone una nueva ley electoral con listas cremalleras obligatorias », *El País*, 4 juin 2013.
- « Adiós al Ministerio de Igualdad », *El País*, 20 octobre 2010.
- « El Congreso aprueba la Ley de Igualdad con la abstención del PP », *El País*, 15 mars 2007.
- LOMBARDO, Emanuela et María Bustelo, « Promotion de l'égalité en Espagne : de la parité politique à la lutte contre les violences faites aux femmes », *Informations sociales*, n°151, 2009/1, p. 118-126
- LOMBARDO, Emanuela, « Desigualdad de género en la política: un análisis de los marcos interpretativos en España y en la Unión Europea », *Revista Española de Ciencia Política*, n°. 18, avril 2008, p. 95-120.
- URIBE OTALORA, Ainhoa, « Las cuotas de género y su aplicación en España: los efectos de la Ley de igualdad (LO 3/2007) en las cortes generales y los parlamentos autonómicos », *Revista de estudios políticos*, n° 160, avril-juin 2013, p. 159-197.
- VERGE, Tania « Mujer y partidos políticos en España: las estrategias de los partidos y su impacto institucional, 1978-2004 », *Revista española de investigaciones sociológicas*, n° 115, 2005, p. 165-195.

Notice biographique

Alicia Fernández García est professeure certifiée d'espagnol, anthropologue et chercheuse en civilisation hispanique contemporaine. Elle est actuellement ATER à l'université Paris-Est Marne-La-Vallée. Elle a soutenu une thèse doctorale à l'université de Paris Nanterre sous la direction de Mercè Pujol et en cotutelle avec l'université de Cadix (Espagne) qui porte sur les relations interculturelles à Ceuta et Melilla.

Parallèlement, elle s'intéresse aux questions d'identité et de nationalisme dans l'Espagne contemporaine. Elle a récemment codirigé *Contester en Espagne. Crise démocratique et mouvements sociaux*, Paris, Demopolis, 2015, et vient de publier *Vivre ensemble. Conflit et cohabitation à Ceuta et Melilla*, Paris, L'Harmattan, 2017.